

Encre à dessiner : en tablettes.....	100 fr. les 100 kil.
— liquide, à écrire ou à imprimer.....	20 00
Vernis à l'esprit-de vin.....	40 p. 100 de la valeur, plus la taxe de consommation afférente à l'alcool.
— autres.....	40 p. 100
Cirage.....	4 fr. les 100 kil.
Noir animal d'os : sous toutes formes.....	0 50
— d'imprimeur en taille-douce.....	7 00
— d'Espagne et de fumée.....	4 00
— minéral naturel.....	0 50
Crayons simples en pierre.....	20f 00
— composés à gainé de bois blanc.....	45 00
— à gaine de cèdre.....	150 00
Couleurs non dénommées dans la présente loi.....	40 p. 100 de la valeur
Parfumerie, non compris les savons : eaux de senteur alcooliques.....	20 fr. les 100 kil., in- dépendamment de la taxe de consom- mation afférente à l'alcool.
— eaux de senteur, sans alcool.....	40 00
— pommades.....	120 00
— autres.....	60 00
Épices préparées, moutarde.....	20 00
— autres.....	80 00
Amidon de riz.....	4 00
— de froment.....	2 00
Albumine.....	12 00
Colle forte.....	6 00
Colle de poisson.....	150 00
Cire à cacheter.....	60 00
Extraits de viande.....	30 00
Gélatine.....	6 00
Pain d'épice.....	20 00
Capsules de poudre fulminante de chasse.....	20 p. 100 de la valeur.
Cartouches de chasse vides ou enveloppes de cartouches, amorcées ou non.....	<i>Idem.</i>
Mèches de mineurs.....	<i>Idem.</i>
Artifices pour divertissements.....	<i>Idem.</i>
Carrosserie.....	20 p. 100.
Bimbeloterie.....	20 p. 100.
Tabletterie.....	20 p. 100.
Mercerie.....	20 p. 100.
Boutons, autres que de passementerie, communs.....	4 fr. le kil.
— fins.....	2 00
Cheveux ouvrés.....	15 00
Modes (ouvrage de).....	20 p. 100 de la valeur.
Fleurs artificielles.....	20 p. 100.
Parapluies ou parasols.....	20 p. 100 de la valeur.
Articles d'emballage.....	Droit de la matière dont ils sont formés.
Instruments de musique et pièces détachées.....	20 p. 100 de la valeur.
Tuyaux et conduits en papier et bitume.....	3 fr. les 100 kil.
Pelleteries ouvrées.....	20 p. 100 de la valeur.
Corail taillé non monté.....	2 fr. le kil.
Chapeaux de paille.....	2 p. 100 de la valeur.
Chapeaux d'écorce, de sparte et de fibres de palmier.....	2 p. 100.
Tresse de bois blanc, d'écorce, de paille ou de sparte.....	2 p. 100.
Jus d'orange.....	Régime des vins de liqueur
Eaux minérales.....	0f 45 le litre.
Groisil ou verre cassé.....	0 40 les 100 kil.
Soies en cocons frais ou secs.....	0 25 le kil.